



Le solaire photovoltaïque joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique. L'État veut promouvoir l'énergie photovoltaïque pour porter le taux d'énergie renouvelable à 32% en 2030 (contre 22% aujourd'hui). A l'échelle régionale, l'AREC Occitanie a signé une convention avec les syndicats départementaux d'énergie d'Occitanie pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires.

Le projet d'Ombrières d'Occitanie

Cette convention a pour objectif de déployer jusqu'à 100 ombrières de parking par an sur l'ensemble de la région par le biais de la société de projets *Ombrières d'Occitanie*, principal financeur de cette opération.

Cette dernière est issue d'un partenariat noué entre l'AREC OCCITANIE, via sa filiale AREC PRODUCTION et la société SEE YOU SUN, spécialisée dans le déploiement d'ombrières solaires et de service associé de recharge de véhicules électriques.



En collaboration avec le SIEDA, Ombrières d'Occitanie construit et exploite l'installation.

Le SIEDA accompagne la collectivité qui devient productrice d'une énergie de proximité, sans investissement. Les usagers bénéficient d'un confort global : ombrage, protection pluie et grêle ...

Critères de sélection du site

- Orientation à privilégier : Sud, Sud-Est, Sud-Ouest
- Surface utile : 200 à 1500 m² soit 15 à 120 places de parkings
- Terrains favorables : parking communaux, terrains sportifs ...
- Raccordement au réseau électrique : éloignement < 150 m du poste HTA/BT ou BT (longueur idéale 30 m)
- Topographie : pente faible
- Ensoleillement optimum : faible masque solaire (ombre empêchant la production photovoltaïque comme les arbres ou les bâtiments proches d'un potentiel site)

Faire un plein de soleil pour recharger son véhicule électrique

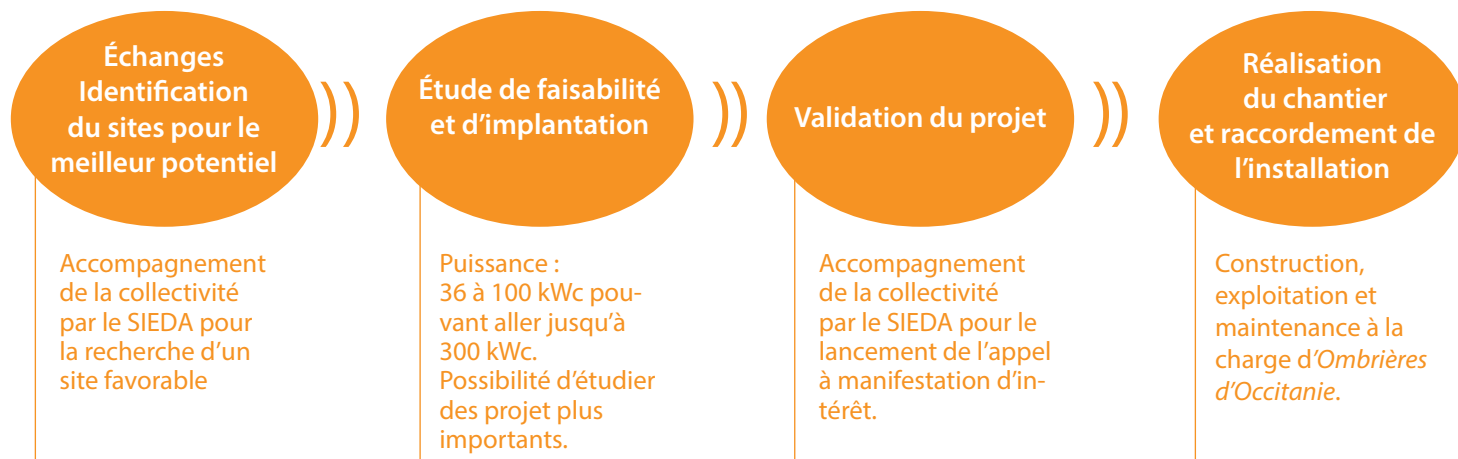
Offre conjuguant énergie photovoltaïque et bornes de recharge

Il est possible d'associer aux installations photovoltaïques, le service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables Révéo.





Accompagnement sur mesure à toutes les étapes de votre projet



L'implication du SIEDA

Le SIEDA est l'interlocuteur privilégié entre la collectivité et Ombrières d'Occitanie. Il est chargé d'accompagner les décideurs publics tout au long du projet. Le SIEDA soutient la commune pour :

- la recherche du site approprié
- l'appel à manifestation d'intérêt (rédaction, publication, analyse ...)
- la mise en place de la promesse de bail
- la convention d'occupation

Le rôle de la collectivité

La collectivité s'engage à mettre à la disposition du SIEDA, à titre gratuit, l'espace public nécessaire à la mise en œuvre de l'installation des ombrières, sans aucune restriction d'accès : une superficie de 200 m² jusqu'à 1 500 m².

Pour information, un foncier de

- 200 m² = 15 places de parking
- 1 500 m² = 100 places de parking

La collectivité accorde un bail ou une **autorisation d'occupation pour une durée de 30 ans** sur l'emprise de l'ombrière (poteaux et toiture). Au terme du bail ou de l'autorisation, l'ombrière revient au propriétaire du site sans investissement ou peut demander à son démantèlement sans aucun frais.

Participation financière

Aucune participation financière demandée à la collectivité, la société « Ombrières d'Occitanie » finance à 100% l'installation. La maintenance est également prise en charge. En contre partie, aucun revenu ne sera versé à la commune lors de la période d'exploitation.